

COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°2023-378
Référence Nomenclature n°9.4

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FIRMINY

Direction en charge : Direction Générale
Service en charge : Secrétariat du Maire et des Elus

Objet : ISRAEL-PALESTINE : Vœu pour la paix
Déposé par la liste l'Elan Citoyen

Le Conseil Municipal de Firminy réunit ce mardi 5 décembre exprime sa condamnation la plus vive dans les massacres en cours au proche orient.

La bande de Gaza est l'objet d'intenses bombardements de l'armée Israélienne, suite aux massacres perpétrés par les terroristes du Hamas le 7 octobre dernier.

Près de la moitié des habitations de ce territoire de Palestine ont été détruites, les victimes se comptent par milliers, notamment des enfants, et la population est contrainte à un déplacement forcé.

Nous assistons à un véritable massacre de masse, avec de nombreux crimes de guerre qui sont perpétrés chaque jour par le gouvernement Israélien d'extrême droite de Mr Netanyahu.

Pour les habitants de Gaza sans possibilité d'en sortir, la situation humanitaire est catastrophique : manque d'eau et de nourriture, manque de produits de première nécessité, absence de soins, infrastructures détruites...

Les tensions sont également vives en Cisjordanie où les exactions sont nombreuses. Le bilan de ces violences s'alourdit chaque jour. Nous ne pouvons rester insensibles devant cette situation.

« Le peuple Palestinien a vu ses terres régulièrement dévorées par les colonies et en proie à la violence, son économie étouffée, ses habitants déplacés et leurs maisons démolies. Leurs espoirs d'une solution politique à leur situation se sont évanouis. Mais les griefs du peuple Palestinien ne peuvent justifier les attaques terroristes effroyables du Hamas. Et ces attaques effroyables ne peuvent justifier la punition collective du peuple palestinien » a déclaré Antonio Guterres, secrétaire général de l'ONU, rajoutant que Gaza était en train de devenir « un cimetière pour les enfant ».

Il est urgent de tout mettre en œuvre pour faire stopper ces violences et pour construire la paix.

Cela passe par un cessez le feu immédiat et la libération de tous les otages.

La résolution de l'ONU appelant à une trêve humanitaire, votée par la France, est un point d'appui.

Les récentes déclarations du président de la république affirmant la nécessité d'« œuvrer à un cessez le feu » doivent se transformer en actes concrets.

COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°2023-378
Référence Nomenclature n°9.4

C'est pourquoi le Conseil Municipal de Firminy appelle le gouvernement d'agir pour obtenir :

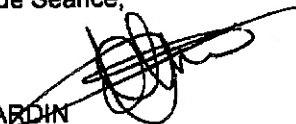
- L'arrêt des bombardements et l'instauration d'un cessez le feu immédiat,
- La libération des otages,
- La mise en place d'un corridor humanitaire pour répondre à l'urgence sanitaire et vitale des Gazaouis,
- L'engagement de nouveaux pourparler entre Israël et l'autorité Palestinienne, pour construire une paix juste et durable, sur la base des résolutions de l'ONU de 1967 prévoyant deux Etats indépendants, Israël et la Palestine ayant Jérusalem-Est comme capitale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des voix,
26 Contre (liste Union Pour Firminy),
7 Voix Pour,

- **DESAPPROUVE** le vœu ainsi formulé.

Pour extrait conforme, fait à Firminy, le 05 Décembre 2023

Le Secrétaire de Séance,

Daniel LOMBARDIN 



Le Maire,

Julien LUYA 

Certifié exécutoire compte tenu de sa publication
en date du 11.12.23
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur Général des Services
S. BELAÏDI 

Conformément aux articles R 421-1 et suivants du Code de Justice Administrative, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, soit par voie postale au 184 rue Duguesclin - 69003 LYON ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr.

DEPARTEMENT DE LA LOIRE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-ETIENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FIRMINY

SEANCE DU MARDI 05 DECEMBRE 2023

ISRAEL-PALESTINE : Vœu pour la paix

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par Monsieur le Maire, le Mardi 28 Novembre 2023, s'est réuni Salle du Conseil en Mairie de Firminy, le Mardi 05 Décembre 2023 à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Julien LUYA, Maire de la Ville de FIRMINY.

PRESENTS :

M. LUYA Julien, M. CHALAND Christophe, Mme SUZAT GIULIANI Eveline, M. CELLE Denis, Mme MOUNIER Béatrice, M. MADO Patrick, Mme GUILLOT Laëtitia, M. MAZARI Nabil, Mme GIL Nathalie, M. ROBERT Loïc, Mme DREVET Leslie, Mme COLOMBET Lyla (à partir de 18 h 22), M. CHANUT Robert, M. ZEDDA Marc, Mme CAMOSSO Jacqueline, M. GRANGE Gaëtan (à partir de 20 h 05), Mme MAISONNEUVE Marie, M. TABELLION Patrick, M. VALLER Daniel, M. BERTOLETTI Christiane, M. LEVET Vincent, Mme ROCHE PINEL Arlette, M. LOMBARDIN Daniel, M. DUMOND Jean-Claude (à partir de 18 h 12), Mme PORTAILLER Chantal, M. PETIT Marc, Mme PERRON Julie, Mme GIBERNON Danielle, M. CHARTRON Jean-Paul, Mme TAING Claire (à partir de 18 h 17).

POUVOIRS : M. GRANGE Gaëtan (jusqu'à 20 h 05) à Mme GIL Nathalie, Mme FILLOUX Tiffanie à Mme SUZAT GIULIANI, M. MENDES José à M. PETIT Marc, Mme PUTOT Anne-Sophie à M. CHARTRON Jean-Paul.

ABSENTS : Mme COLOMBET Lyla (jusqu'à 18 h 22), M. DUMOND Jean-Claude (jusqu'à 18 h 12), Mme TAING Claire (jusqu'à 18 h 17).

SECRETAIRE DE SEANCE : M. LOMBARDIN Daniel

PERSONNEL ADMINISTRATIF : M. BELAÏDI Saïd, Directeur Général des Services,
Mme MACÉ M-France, Responsable service Assemblée

Nombre de conseillers en exercice :	33
Nombre de membres présents :	30
Nombre de pouvoirs :	3
Nombre de membres absents :	0
Nombre de votants :	33

